

Conseil municipal | Séance du 17 octobre 2024

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2024-10-17-28 | Affaires foncières - Centre ancien - Cession d'une habitation située 1 rue Jules Ferry
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 11 octobre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 17 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Grégory Leconte, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet, Monsieur Fabien Leseigneur, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu, Madame Karine Pégon donne pouvoir à Madame Najia Atif.

Etaient excusé-es :

Monsieur David Fontaine, Madame Laëtizia Le Behec, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Madame Léa Pawelski

Exposé des motifs :

La Ville est propriétaire d'une habitation d'environ 86 m², avec garage et jardin, située au 1 rue Jules Ferry, sur une parcelle cadastrée section AW numéro 495.

Le bien est devenu vacant suite au départ de ses anciens occupants. Cette propriété diffuse de la Ville n'a aujourd'hui plus vocation à être conservée dans son patrimoine et pourrait être cédée sans entraver la mise en œuvre ultérieure du projet urbain de ce quartier, au regard de son emprise et de sa localisation en bordure du périmètre de ce projet.

Compte tenu de l'état de cette habitation ancienne et des travaux à engager pour la réhabiliter, elle pourrait être vendue au prix de cent vingt-quatre mille euros (124 000 €), compatible avec l'avis du Pôle d'évaluation domaniale, frais d'acte en sus à charge de l'acquéreur.

Monsieur et Madame Ben Sethoum se sont portés acquéreurs de ce bien suite à la diffusion d'une annonce. Après examen de leur candidature, ce bien pourrait leur être cédé sous les conditions énumérées ci-avant.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'avis du Pôle d'évaluation domaniale,

Considérant :

- L'existence d'une habitation vacante d'environ 86 m², avec garage et jardin, située 1 rue Jules Ferry, sur une parcelle cadastrée section AW numéro 495, dont la Ville est propriétaire,
- La possibilité de procéder à la cession de ce bien qui n'a plus aujourd'hui vocation à être conservé dans le patrimoine communal,
- La cession de ce bien envisagée au prix de 124 000 €, compatible avec l'avis du Pôle d'évaluation domaniale, frais d'acte en sus à charge de l'acquéreur,
- La demande de Monsieur et Madame Ben Sethoum qui se sont portés acquéreurs de ce bien aux conditions financières énoncées ci-avant,

Décide :

- De céder à Monsieur et Madame Ben Sethoum le bien susvisé aux conditions énoncées ci-dessus,

- D'autoriser Monsieur le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Léa Pawelski

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 18/10/2024

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20241017-lmc136630-DE-1-1

Affiché ou notifié le 23 octobre 2024